BE-A0525_701859_701015_FRE

Inventaire des archives du Corps équestre de la province de Namur (1817-1830) / D. De Stobbeleir - In: Inventaire des archives des Corps équestres, 1814-1830



Het Rijksarchief in België
Archives de l'État en Belgique
Das Staatsarchiv in Belgien
State Archives in Belgium

Description du fonds d'archives:	3
Description des séries et des éléments	5
107 - 122/6	5
4 - 4 Farde de 1817 contenant :	
5/1 - 5/7 Farde de 1818, contenant :	
6/1 - 6/5 Farde de 1819, contenant :	
7/1 - 7/9 Farde de 1820, contenant :	6
8/1 - 8/5 Farde de 1821, contenant :	7
9/1 - 9/7 Farde de 1822, contenant :	
10 - 10 Farde de 1823, contenant :	9
11/1 - 11/12 Farde de 1824, contenant :	10
12 - 12 Farde de 1825, contenant :	
13/1 - 13/4 Farde de 1827, contenant :	
14/1 - 14/8 Farde de 1828, contenant :	
15/1 - 15/4 Farde de 1829, contenant :	12
16/1 - 16/6 Farde de 1830, contenant :	

Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:

Corps équestre. Province de Namur

Période:

1817 - 1830

Numéro du bloc d'archives:

BE-A0525.118

Etendue:

16.15

Dépôt d'archives:

Archives de l'Etat à Namur

Description des séries et des éléments

107 - 122/6

107 Correspondance contenant les minutes des lettres et des circulaires émanant du corps équestre.

1 registre

- 108 Registre des procès verbaux des séances de l'ordre équestre de la province de Namur, 1er juin 1818-1er juin 1830.

 1 registre
- Liste générale des membres de l'ordre équestre depuis sa création, avec les dates de leurs admissions respectives (?).

1 cahier

4 - 4 FARDE DE 1817 CONTENANT :

1° Missive du Conseil suprême de noblesse par laquelle il donne communication de l'arrêté royal du 18 décembre 1815 concernant l'obligation des membres nommés aux corps équestres de se pourvoir d'un diplôme de reconnaissance de noblesse. La Haye, 22 janier 1817 (copie authentique de cet arrêté avec une traduction y sont jointes).

1815–1817

5/1 - 5/7 FARDE DE 1818, CONTENANT :

- 111 /1 1° Copie authentique de l'arrêté royal mentionné au 4° du n° 51. Avec une lettre d'envoi du ministre de l'Intérieur. La Haye, 2 avril 1818.

 1818-1818
- 2° La même copie avec une traduction et une lettre d'envoi du conseil suprême de noblesse.
 1818-1818
- 3° Une paquet de lettres d'excuses de MM. de Villers-Masbourg, comte Alexandre de Liedekerke, le chevalier Léopold de Lebbeville (?), baron de Gaiffier de Tamison, marquis de Maillen, baron E. de Senzeille.

 1818-1818
- 4° Missive du conseil suprême de noblesse par laquelle il demande au président du corps équestre à lui faire connaître les noms des personnes admises au dit corps. La Haye, le 30 juin 1818.

 1818-1818

111 /5

5° Copie authentique de l'arrêté royal statuant sur la demande de M. Albert-Alexandre de Ferrart de Repeau, afin d'être nommé au corps équestre par le roi. La Haye, 20 juillet 1818 (en hollandais) avec une traduction et une lettre d'envoi.

1818-1818

111 /6 6° Dépêche du ministre de l'Intérieur concernant le règlement d'ordre du corps équestre. La Haye, 26 septembre 1818.

1818-1818

111 /7 7° Un compte de dépenses de l'année 1818. 1818-1818

6/1 - 6/5 FARDE DE 1819, CONTENANT :

112 /1 1° Dépêche du ministre de l'Intérieur mentionné au 10° du n° 52. Bruxelles, 22 mars 1819.

1819-1819

2° Extrait de l'arrêté royal mentionné au 12° du n° 52. Bruxelles, 20 avril 1819. Avec une lettre d'envoi. 1819-1819

3° Lettre par laquelle le baron E. de Senzeille donne sa démission de membre du corps équestre de Namur pour passer dans celui de Liège. Liège, mai 1819.

1819-1819

4° Un paquet de lettres d'excuses de MM. comte de Liedekerke, baron de Loen d'Eschede, baron de Monin-Rendeux, d'Auvin, an Eyll, Baron de Vauthier, père, L.S. de Rennette de Villers-Perwin, de Huldenberghe, van der Borch, le chevalier L. de Labeville, de Gaiffier de Tamison.

1819-1819

112 /5 5° deux comptes de dépenses faites en 1819. 1819-1819

7/1 - 7/9 FARDE DE 1820, CONTENANT :

113 /1 1° Copie authentique de l'arrêté royal concernant la durée du domicile des personnes qui désirent faire partie du corps équestre. La Haye,13 janier 1820 (en hollandais). Avec une traduction et une lettre d'envoi. 1820-1820

- 2° Copie simple de l'arrêté royal par lequel le comte François Charles d'Hamal est reconnu noble. La Haye, 5 mars 1820. Les renseignements sur les revenus du comte d'Hamal y sont joints.

 1820-1820
- 3° Missive du conseil suprême de noblesse relatie à MM. an Eyll de Doyon et baron Monin de Rendeux, qui ont négligé de faire lever leurs diplômes. Avec copie de l'arrêté royal du 20 avril 1819, mentionné au 12° du n° 52.
- 4° Dépêche du ministre de l'Intérieur mentionnée au 9° du n° 53. La Haye, 15 mai 1820.
 1820-1820
- 5° Dépêche du ministre de l'Intérieur mentionnée au 10° du n° 53. La Haye, 16 mai 1820. 1820-1820
- 6° Lettre du comte de Liedekerke, par laquelle il fait connaître au président qu'il désire passer à l'ordre équestre de la province de Liège. Liège, 22 mai 1820.

 1820-1820
- 7° Lettre de l'avocat Lathuy par laquelle il fait connaître au président que le marquis de Trazegnies et d'Ittre habite la Bohême et qu'il y fait partie des États. Gembloux, 23 mai 1820.

 1820-1820
- 8° Lettre du baron de Vauthier, père, concernant la somme de 25 florins qu'il doit verser chez le trésorier du corps équestre. Le 26 mai 1820. 1820-1820
- 9° un paquet de lettres d'excuses de MM. L.S. de Rennette de Villers-Perwin, baron de Waha, A. deWoelmont, baron de Coppin de Conjoux, F. d'Apremont de Lynden, Vanderstraten, le baron de Senzeille, J.F. de Coppin, de Moreau de Bioul, baron de Vauthier, père, d'Auvin, de Gaiffier de Tamison, comte de Berlaimont de Bormainville, d'Otreppe de Bouvette.

8/1 - 8/5 FARDE DE 1821, CONTENANT :

114/1 1° Dépêche du ministre de l'Intérieur mentionnée au 1° du n° 54. Bruxelles, 21 avril 1821. 1821-1821

- 2° Instruction du conseil suprême de noblesse mentionnée au 2° du n° 54. 1821-1821
- 3° Un paquet de lettres d'excuses de MM. L.L. de rennette de Villers-Perwin, d'Otreppe de Bouvette, baron de Gaiffier de Tamison, de Senzeille, baron de Vaulx, fils.

 1821-1821
- 4° Lettre par laquelle le baron de Gaiffier de Maharem envoie son diplôme au président afin de le faire enregistrer. Namur, 3 juin 1821.

 1821-1821
- 114 /5 5° Circulaire du conseil suprême de noblesse mentionnée au 25° du n° 27. La Haye, 7 août 1821. 1821-1821

9/1 - 9/7 FARDE DE 1822, CONTENANT :

- 10 Instruction du conseil suprême de noblesse mentionnée au 4° du n° 28. La Haye, 5 mars 1822. 1822-1822
- 115 /2 2° Dépêche du ministre de l'Intérieur mentionnée au 17 du n° 28. La Haye, 21 mai 1822. 1822-1822
- 3° Lettres d'excuses de MM. baron de Coppin de Conjoux, de Resteigne, baron de Gaiffier de Tamison, deSenzeilles, comte de iedekerke de Pailhe, de Lathuy.

 1822-1822
- 4° Serment du comte Horimond de Quarré. Namur, 6 novembre 1822. 1822-1822
- 5° Copie authentique de l'arrêté royal par lequel Mde Marie-Françoise-Joséphine del Halle, douairière de Louis-Adrien-Joseph-Gislain marquis d'Yve est autorisé à porter le titre de marquise d'Yve, pendant son veuvage. La Haye, 10 décembre 1822 (en hollandais). Avec une lettre d'envoi (en hollandais).
- 6° Un paquet contenant les renseignements demandés parle conseil suprême de noblesse (v. ci-dessus le 1°) et fournis pa MM. le baron d'Auvin d'Houdoumont, L. de Baré de Comogne, comte de Berlaimont de Bormenville, comte Jules de Berlaimont, de Bruges de Branchon, baron de

Coppin de Conjoux, baron de Coppin de Falaen, baron de Cuvelier, Charles-Alexis-Joseph Desmanet de Biesme de Gobrine, Pierre-Joseph-Charles Desmanet de Biesme, Jean-Jacques-François-Joseph baron de Gaiffier d'Emeville, Pierre-Joseph Bauduin, baron de Gaiffier de Tamison de Maharenne, François-Charles comte d'Hamal, François-Joseph-Philippe-Jean-Népomucène-Benjamin, comte de Hamal de Wierve, Joseph-Ferdinand Gobert comte d'Aspremont de Lynden de Barveau et d'Haltinne, Louis baron de Haltepenne, Joseph-Mathias-Charles-Thomas-Marie comte de Hemricourt de Grune, Jean-Godefroid-Adolphe d'Hoffsmidt de Resteigne, Charles-Hubert-Antoine de Huldenberghe, van der Borch de Flawinne, Antoine-Laurent baron de Jacquier de Rosée Stanislas-Joseph, baron de Jacquier de Rosée, Charles-Joseph-Antoine-Amour de Jamblinne de Meux, Justin chevalier de Labeville, Léopold chevalier de Labeville, Gérard-Assuere-Louis comte de Liedekerke de Pailhe, François-Joseph baron de Loen d'Henschede, Fortuné-Walrame-Marie-Guillain-Francois-Antoine marquis de Maillen, Jean-Michel-Raymond-Guillain de Moreau de Bioul, Charles-Joseph-Guillaume Guillain, chevalier de Moreau de Bioul, Herman-François-Constant de Pasquet d'Acos, Philippe-François-Joseph baron de Ponty, C-M-F baron de Ponty, P-F-L baron de Ponty de Suarlée, Léopold Servais de Renette de Villers-Perwin, comte Louis de la Roche, Louis-Joseph Désiré comte de Romrée, Edouard-Antoine-Ghislain, comte de Romrée de Vischenet, Gosuin-Joseph-Auguste baron de Stassart de Carioul, Nicolas-Charles-Hyacinthe-Guillain de Thomaz de Bossières, Gillain-Charles-Joseph-Henri-Thérèse-Eugène marquis de Trazegnies d'Ittre, François-Joseph Hubert-Bernard-Charles-Antoine baron Vanderstraten de Walay, Charles-Joseph-Alexandre baron vander Straten de Waillet, Charles de Vaulx de Champion, Antoine-Joseph-Népomucène baron de Vauthier de Baillamont, Casimir-Philippe-Joseph-Antoine-René de Villers-Masbourg, Ladislas-Marie-Joseph-François-Antoine de Villers-Masbourg d'Eclaye, Auguste-Louis-Justin-Joseph baron de Waha-Duras de Wierde, Henri-Auguste-Joseph baron de Wal de Baronville, Charles-Edouard baron de Woelmont de Mehaigne, Frédéric-Félix-Eugène baron de Woelmont de Brumagne, Fréderic-Joseph Louis de Zualart de Fleurus, Charles-Joseph-Louis de Zualart (Ces noms sont arrangés d'après l'ordre alphabétique). 1822-1822

7° Deux comptes de dépenses faites par l'ordre équestre en 1822. 1822-1822

10 - 10 FARDE DE 1823, CONTENANT :

1° Missive du conseil suprême de noblesse par laquelle il demande si feu M. de Waha d Wierde a laissé une pospérité. La Haye, 17 février 1823.

1823-1823

11/1 - 11/12 FARDE DE 1824, CONTENANT :

- 117 /1 1° Demande de Jacques-Benoît-Joseph baron de Blommaert tendant à être admis au corps équestre. Soye, 10 avril 1824.

 1824-1824
- 2° Missive du gouverneur de la province de Namur, indiquant les noms des membres de l'Ordre équestre qui sortent des états provinciaux. Namur, 10 mai 1824.

 1824-1824
- 3° Copie authentique de l'arrêté royal par lequel le roi déclare que les nominations de MM. de Bruges de Branchon, F. de Villers Masbourg et du comte Quarré comme membres du corps équestre, doivent être regardés comme non-avenues. La Haye, 31 mai 1824. Avec une traduction et des lettres d'envoi.

 1824-1824
- 4° Un paquet de lettre d'excuses de MM. L.S. de Rennette baron Delvaux comte de Liedekerke-Beaufort, comte Louis de Liedekerke, baron de Stassart, baron de Wal, de Thomaz de Stave, F. comte d'Aspremont de Lynden, baron de Rosée.

 1824-1824
- 5° Dépêche du ministre de l'Intérieur par laquelle il informe le président que le roi laisse au choix du marquis de Trazegnies de Corroy de se faire considérer comme sujet des Pays-bas, ou comme autrichien. La Haye, 16 juin 1824.

 1824-1824
- 6° Lettre du président au secrétaire au sujet de l'arrêté royal concernant le comte Quarré, M. de Bruges de Branchon et M. de Villers-Masbourg (voir cidesus le 3°). Arville, 20 juin (1824 ?).

 1824-1824
- 7° Copie authentique de l'arrêté royal reconnaissant la noblesse de Juste-Joseph de Possen et le dispense de lever son diplôme. Au Loo le 17 juin 1824. Avec une lettre d'envoi. 1824-1824
- 8° Missive du conseil suprême de noblesse demandant une copie ou extrait du dernier procès-verbal. La Haye, 4 août 1824.
 1824-1824
- 9° Serment par écrit du marquis de Trazegnies. Corroy-le-Château, 22 août

1824. 1824-1824

- 117 /10

 10° Dépêche du ministre de l'Intérieur demandant une déclaration par écrit du marquis de Trazegnies, s'il veut être considéré comme sujet des Pays-Bas ou comme Autrichien. la Haye, 4 septembre 1824.

 1824-1824
- 117 /11 11° Instruction du conseil suprême de noblesse concernant les certificats de noblesse. La Haye, 21 septembre 1824.
 1824-1824
- 117 /12

 12° Dépêche du ministre de l'Intérieur concernant la déclaration du marquis de Trazegnies, lequel fait connaître qu'il veut rester exclusivement sujet des Pays-Bas. Bruxelles, 10 novembre 1824.

 1824-1824

12 - 12 FARDE DE 1825, CONTENANT :

Missive du gouverneur de la province de Namur par laquelle il envoie une expédition authentique avec 5 exemplaires du règlement concernant la formation des états de ladite province. Namur, 29 novembre 1825. Deux de ces exemplaires s'y trouvent joints.

1825-1825

13/1 - 13/4 FARDE DE 1827, CONTENANT :

- 119 /1 1° Missive du gouvernement de la province de Namur, rappelant les noms des membres de l'ordre équestre qui sortent des états provinciaiux. Namur, 7 mai 1827.

 1827-1827
- 2° Lettre de M.E.D. de Gourcy par laquelle il envoie au président l'acte de sa démission de membre de l'ordre équestre de la province de Liège, afin de pouvoir passer dans celui de la province de Namur. Andenne, le 30 octobre 1827. Cet acte y est joint.
- 3° Demande de Charles-Guislain-Marie-Louis-Alphonse comte de Bryas-Bryas, tendant à être admis à l'ordre équestre. Franc Warêt, le 14 novembre 1827. Avec pièces à l'appui.

 1827-1827
- 4° Lettre de l'administrateur de l'Intérieur concernant l'uniforme demandé par le corps équestre de la province de Liège. La Haye, 30 novembre 1827.

1827-1827

14/1 - 14/8 FARDE DE 1828, CONTENANT :

- 1° Lettre du secrétaire d'état concernant la publication d'une collection de costumes par A. A. Weimar. La Haye, 7 mars 1828.

 1828-1828
- 2° Copie authentique de l'arrêté royal par lequel Monsieur Félix-Joseph-Xavier de Gourcy est reconnu noble. Amsterdam, le 14 avril 1828 (en hollandais) avec lettre d'envoi. 1828-1828
- 3° Demande de Monsieur Louis-Maximilien de Robaulx de Soumoy tendant à être admis au corps équestre. Sans date.
 1828-1828
- 4° Lettre du même par laquelle il envoie son acte de naissance. Dinant, 22 avril 1828 (cet acte n'est pas joint).
 1828-1828
- 5° Missive du gouverneur de la province de Namur par laquelle il rappelle les noms des membres de l'ordre équestre qui sortent des états provinciaux.

 Namur, le 5 mai 1828.

 1828-1828
- 120 /6 6° Dépêche de l'administrateur de l'Intérieur mentionné au 12° du n° 33. La Haye, 28 mai 1828.
 1828-1828
- 120 /7 7° Lettres d'excuses de MM. baron de Loen, baron de Wal, de Moreau de Bioul.
 1828-1828
- 8° Copie authentique de l'arrêté royal mentionné au 34° du n° 33. Bruxelles, 27 novembre 1828 (en hollandais) avec une lettre d'envoi). 1828-1828

15/1 - 15/4 FARDE DE 1829, CONTENANT :

- 1° Lettre par laquelle M. Au de Senzeilles accuse réception de son acte de démission. Liège, 1 février 1829.

 1829-1829
- 121 /2 2° Copie authentique de l'arrêté royal accordant au comte de Bryas-Bryas,

l'exemption demandée d'un an de domicile dans la province de Namur afin d'y être admis à l'ordre équestre. Bruxelles, le 4 avril 1829 (en hollandais). Avec traduction et une lettre d'envoi.

1829-1829

121 /3 3° Missive du gouverneur de la province de Namur rappelant les noms des membres du corps équestre qui sortent des états provinciaux. Namur, 7 mai 1829.

1829-1829

4° Lettres d'excuses de MM. baron de Wal, F. de Gaiffier, de Moreau de Bioul. 1829-1829

16/1 - 16/6 FARDE DE 1830, CONTENANT :

- 1° Demande du comte Emile de Liedekerke de Pailhe tendant à être admis à l'ordre équestre. Namur, 10 avril 1830. Avec pièce à l'appui.

 1830-1830
- 122 /2 2° Demande du comte Florimond de Quarré afin de rentrer dans l'ordre équestre. Namur, avril 1830.
 1830-1830
- 3° Missive du gouverneur de la province de Namur rappelant les noms des membres de l'ordre équestre qui sortent des états provinciaux. Namur, 6 mai 1830.

 1830-1830
- 4° Missive de l'administrateur de l'Intérieur concernant des modifications à apporter au règlement de l'ordre équestre. La Haye, 17 mai 1830. 1830-1830
- 5° Lettres d'excuses de MM. L.S. de Rennette, baron de Vauthier père, et comte de Liedeker-Beaufort.

 1830-1830
- 122 /6 6° Un compte de dépenses de l'année 1830. 1830-1830